Université Moulay Ismaïl (UMI)

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Meknès

Département de Langue et Littérature Françaises

Parcours linguistique; semestre 5

Module: Grammaire textuelle

Professeur Anouar BEN MSILA

PROGRAMME DU SEMESTRE

CHAPITRE I : la grammaire, un terme polysémique

CHAPITRE II: texte, récit, discours

CHAPITRE III: temps, aspect et mise en relief

CHAPITRE IV: la progression thématique

Bibliographie

Enoncés d'examens précédents

CHAPITRE I : la grammaire, un terme polysémique

La grammaire est un terme polysémique, car elle recèle plusieurs significations. En effet, grammaire désigne l'étude ou description de toutes les composantes d'une langue, à savoir la composante phonétique, la composante lexicale, la composante morphologique, la composante grammaticale, la composante sémantique et même la composante stylistique. C'est la définition que donne la Grammaire Verte intitulée *Grammaire du français contemporain* (1964), de M. Arrivé et alii. Dans ce cas, la grammaire a une portée générale.

Ensuite, grammaire désigne l'étude ou description de la composante morphologique (variations de forme) et de la composante syntaxique (relation entre les mots d'une phrase). On l'appelle aussi morphosyntaxe. Ici, la grammaire est moins générale ; elle est spécifique.

Puis, grammaire renvoie à l'étude ou description de la syntaxe toute seule ; grammaire est alors synonyme de syntaxe. Dans ce cas, la grammaire est encore plus spécifique.

Enfin, grammaire désigne l'étude ou description de la composante syntaxique, de la composante sémantique et de la composante phonologique. C'est dans ce cadre que la grammaire générative étudie une langue. La grammaire générative est un type de linguistique (linguistique générative et transformationnelle), et le terme de grammaire a une valeur générale : la grammaire, terme générique, englobe les disciplines spécifiques de syntaxe, de sémantique et de phonologie. Ici, on retrouve le caractère général de la grammaire du début, mais sans la composante stylistique indiquée plus haut.

Continuons de préciser le terme de grammaire pour lever toute ambiguïté. Voici, de façon assez détaillée, d'autres significations cette fois d'ordre théorique ou scientifique.

1ère signification (lexique et syntaxe) : la grammaire est un terme générique (général) qui désigne deux termes spécifiques (particuliers) : le lexique et la syntaxe. Toute langue possède une grammaire, qui lui est propre, puisqu'elle est constituée d'un lexique et d'une syntaxe. Le lexique, c'est l'ensemble des mots d'une langue donnée (lexique français, lexique arabe,

lexique amazigh, etc.) que l'on trouve dans un dictionnaire (*Petit Robert*, *Qamous*, *Dictionnaire de l'amazigh*, etc.) La syntaxe, c'est l'ensemble des règles selon lesquelles les mots d'une langue (lexique) sont reliés entre eux : on a la syntaxe du français, la syntaxe de l'arabe, la syntaxe de l'amazigh, etc. En effet, le dictionnaire donne les mots (unités lexicales) d'une langue, alors que la syntaxe fournit les règles dont dispose une langue pour combiner ces mots afin d'obtenir des unités plus larges, d'ordre supérieur, que sont les phrases. Donc, le lexique désigne des unités (mots) et la syntaxe indique des relations entre ces unités. La syntaxe est relationnelle (relation entre mots).

2ème signification: (compétence ou grammaire intériorisée). C'est en vérité la signification de base de toute grammaire. Laquelle? Tout locuteur possède, à l'origine, un savoir qui est la connaissance implicite des règles ou mécanismes que l'on désigne par la notion de compétence ou grammaire intériorisée (compétence grammaticale ou compétence linguistique). Tout locuteur maîtrisant sa langue, notamment maternelle, est capable de produire et de comprendre un ensemble infini de phrases de cette langue. La compétence ou grammaire intériorisée est un système de règles permettant à un locuteur idéal de produire et de comprendre un nombre infini de phrases de sa langue maternelle, à partir d'un nombre fini de règles grammaticales. Ce locuteur peut même produire et comprendre des phrases qu'il n'a jamais entendues ou lues auparavant. La compétence ou grammaire intériorisée est la capacité du locuteur à dire d'une phrase si elle est grammaticale ou agrammaticale, si elle st conforme ou non au système de la langue qu'il parle.

Cette capacité ou compétence a une base biologique : il existerait dans le cerveau une faculté (capacité) de langage « innée », qui est une sorte de « grammaire universelle » interne qui serait activée quand le petit enfant (futur locuteur) apprend une langue, à commencer par sa langue maternelle). C'est ce qui explique la possibilité qu'a l'enfant de construire, de reconnaitre et de comprendre les phrases grammaticales et de produire de nouvelles phrases, sans passer par l'école ou par l'apprentissage théorique de sa langue maternelle. Au moyen de la compétence ou grammaire intériorisée, l'enfant connait presque de façon innée sa langue de naissance (maternelle). Or, quand il va à l'école, il est amené à réfléchir sur sa langue maternelle, et c'est différent ; il ne se contente plus de parler sa langue naturellement ou spontanément. Par exemple, au Maroc, nous parlons de façon spontanée, presque de façon « innée », l'arabe dialectal ou l'amazigh, sans même connaitre les règles grammaticales de ces langues.

Mais une fois à l'école, nous commençons à étudier l'amazigh (l'arabe dialectal pas encore), et c'est ainsi que nous passons de la compétence ou grammaire intériorisée à la grammaire en tant que lexique et syntaxe (1ère signification de grammaire).

Quand il s'agit d'une langue étrangère, comme le français, le locuteur marocain (enfant) ne dispose pas encore de la compétence ou grammaire intériorisée de cette langue ; il doit d'abord passer par l'école pour acquérir la grammaire (1ère signification) et pouvoir ensuite comprendre et produire les phrases correctes du français. En revanche, le locuteur français possède une compétence ou grammaire intériorisée de sa langue maternelle (le français), tout comme le locuteur marocain en ce qui concerne l'arabe dialectal ou l'amazigh (langues maternelles).

3ème **signification**: la grammaire discipline est la qui étudie systématiquement (avec précision) la composante grammaticale d'une langue. C'est le sens qu'on trouve dans le nom même du module « grammaire » du cursus de licence. En voici une définition claire : la grammaire « se charge, en principe, de décrire les moyens dont dispose la langue pour combiner ces unités [mots] afin d'obtenir des segments d'ordre supérieur, à savoir les phrases, et ce, en rendant compte des variations que les mots en question sont amenés à subir au cours de ce processus de combinaison » (Michel Arrivé et alii, La grammaire d'aujourd'hui, Paris, Edition Flammarion, 1986, p. 298). D'après cette définition, la grammaire, qui correspond à la morphosyntaxe (variations des mots: morphologie et leur combinaison: syntaxe), consiste en une étude ou description du fonctionnement d'une langue. Elle rend compte de l'agencement des mots en phrases.

D'autre part, la grammaire a pour tâche de définir et de décrire la compétence ou grammaire intériorisée (2ème signification) commune aux locuteurs appartenant à la même communauté linguistique (celle qui parle la même langue maternelle). D'où cette définition : « Ainsi, l'objet de la grammaire (et a fortiori de toute grammaire) devrait, dans cette perspective, correspondre à une entreprise visant à décrire, systématiser, codifier l'ensemble des mécanismes de ce savoir intériorisé et idéalisé [compétence intériorisée].» (M. Arrivé, *La grammaire d'aujourd'hui*, *op. cit.*, p. 299).

Quelques grammaires (disciplines) marquantes

Grammaire traditionnelle: elle est une doctrine d'apprentissage d'une langue. Elle est héritée de la pratique d'enseignement (pédagogie), et appartient à la seconde moitié du XIXème siècle. La grammaire traditionnelle est normative: elle vise à prescrire un usage privilégié de la langue, à savoir la langue du groupe social dominant, où se mêlent des considérations socioculturelles, des jugements de valeur sociaux (raffiné/vulgaire) ou esthétique (beau/laid). Pour la langue traditionnelle, l'objet d'étude se réduit à la langue écrite, et le modèle de référence est celui des grands écrivains (Racine et Molière, par exemple). Le XVIIème siècle, classique, est la période favorite.

Plus précisément, la grammaire traditionnelle se ramène à l'injonction : « ne dites pas » (interdiction), et « dites cela » (prescription). L'injonction est d'ordre moral (bien/mal) et non linguistique, et la morale n'est pas scientifique, mais un jugement de valeur. Or, seul le critère linguistique est scientifique.

En outre, on critique la grammaire traditionnelle sur le fait qu'elle ne s'intéresse pas à l'oral, qu'elle se désintéresse des variations régionales, sociales et temporelles (sociolinguistiques) et qu'elle ne prend pas en charge les situations de communication ou les conditions d'énonciation (contexte, intonation, gestes, etc.)

Grammaire traditionnelle et linguistique : la plupart des critiques faites à la grammaire traditionnelle viennent du courant linguistique. En effet, vers la fin du XIXème siècle, commence à se développer une véritable discipline autonome appelée « linguistique ». Elle est moderne parce qu'elle s'éloigne des études de langue d'avant (anciennes) et qui remontent à l'antiquité grecque.

La linguistique, moderne, est « scientifique », c'est-à-dire elle définit son objet d'étude (langue ou langage), elle construit un appareil conceptuel (ensemble de notions) et s'appuie sur des principes méthodologiques et des procédures d'analyse précises pour étudier son objet d'étude (langue ou langage). La linguistique est très critique vis-à-vis de la grammaire traditionnelle. La linguistique étudie toutes les langues, et considère la langue maternelle comme une langue étrangère à étudier scientifiquement. Ensuite, la linguistique ne privilégie pas l'écrit, comme la grammaire traditionnelle ; elle s'intéresse aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, et elle étudie tous les registres d'une langue (standard, familier, vulgaire, soutenu, etc.)

Pour toutes ces raisons, les linguistes n'aiment pas se dire « grammairiens ». Leur objectif principal est plus théorique que pédagogique. Et quand ils emploient le terme de grammaire, ils lui donnent un sens différent de celui de la grammaire traditionnelle. Le linguiste ne fait pas de la grammaire, mais il a pour objectif de « construire des grammaires ». Pour lui, la « grammaire » désigne un modèle, au sens scientifique, de la langue. Par exemple, une grammaire du français sera un modèle partiellement ou totalement formalisé dès règles de fonctionnement de la langue française. De même, le linguiste emploie le terme de « grammaire » pour des ensembles restreints de phénomènes ou problèmes linguistiques : on parlera de « grammaire de la phrase », de « grammaire du texte » (nous reviendrons sur celle-ci plus bas).

Grammaire historique: elle remonte au XIXème siècle. Pour cette grammaire, la langue est non seulement une nature, mais une histoire. Comme son nom l'indique, c'est le caractère historique de la langue qui intéresse ce type de grammaire. Par exemple, les composantes d'une langue sont inscrites dans une histoire déterminée: la prononciation change selon les générations; le lexique se développe sans cesse, rapidement et se transforme constamment; la grammaire évolue, lentement, suivant les changements culturels, les besoins techniques, etc. La grammaire historique, qui est diachronique, est critiquée par des linguistes sur le fait qu'elle n'étudie pas les états de langue, qu'elle ne tient pas compte de la synchronie d'une langue (fonctionnement interne d'une langue).

Grammaire structurale : elle apparaît au début du XXème siècle, juste après l'arrivée de Ferdinand de Saussure, le père de la linguistique « moderne », et la publication posthume de son *Cours de linguistique générale* (1916). Elle étudie des états de langue (synchronie), décrit la langue telle qu'elle fonctionne dans un moment donné de son histoire. Pour cette grammaire, la langue est un système où tous les éléments se tiennent liés et forment un tout organique, une structure ayant un fonctionnement interne qui lui est propre.

Grammaire générative : elle se développe dans la seconde moitié du XXème siècle, à partir des années soixante, et elle est élaborée par le linguiste américain Noam Chomsky. Une grammaire générative est un ensemble de règles qui permettent de construire toutes les phrases d'une langue et celles-là seulement. Avec un nombre fini (réduit) de règles, le locuteur peut construire toutes les phrases possibles d'une langue. C'est cette grammaire, chomskyenne, qui a mis en place la notion de grammaire ou compétence intériorisée, que nous

avons déjà définie, plus haut. D'ailleurs, en grammaire générative, la notion de compétence joue un rôle principal dans l'étude de la langue. A titre de comparaison, la **compétence** chez N. Chomsky est proche de la **langue** (système de signes social) chez F. de Saussure. De même, la **parole** saussurienne (individuelle) est proche de la **performance** chomskyenne (la performance s'oppose à la compétence et la parole à la langue).

Noter bien: Nous n'avons pas encore défini la grammaire textuelle ; nous le ferons lorsque nous aborderons la notion de texte dans le deuxième chapitre du programme.

Pour mieux préparer le cours, voici deux références de base :

Arrivé, M. et alii, *Grammaire du français contemporain*, Paris, Edition Larousse, 1991 [1964].

Arrivé, M. et alii, *La Grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Edition Flammarion, 1986.

(A SUIVRE)